



ORDRE DU JOUR
Séance régulière
du conseil de ville de Danville
Lundi le 13 avril 2026

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4,1 Séance ordinaire du 16 mars 2026
- 4,2 Séance extraordinaire du 25 mars 2026

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 13 avril 2026
- 5,2 Renouvellement du programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables - 2026
- 5,3 Reddition de compte 2025 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien – Dossier UGP86282
- 5,4 Carte des représentants des secteurs - Nomination des conseillers et désignation des secteurs

6 LÉGISLATION

- 6,1 Avis de motion - Règlement 2026-03 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats et la délégation spéciale en matière de ressources humaines
- 6,2 Avis de motion - Règlement 2026-04 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 745 000 \$
- 6,3 Avis de motion - Règlement 2026-05 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
- 6,4 Avis de motion - Règlement 2026-06 sur l'occupation et l'entretien des immeubles
- 6,5 Adoption - Projet de règlement 2026-06 sur l'occupation et l'entretien des immeubles
- 6,6 Avis de motion - Règlement numéro 2026-07 modifiant le Plan d'Urbanisme numéro 2025-04 et ses amendements
- 6,7 Adoption - Projet de règlement numéro 2026-07 modifiant le Plan d'Urbanisme numéro 2025-04 et ses amendements
- 6,8 Avis de motion - Règlement numéro 2026-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2025-05 et ses amendements
- 6,9 Adoption - Projet de règlement numéro 2026-08 modifiant le règlement de zonage numéro 2025-05 et ses amendements
- 6,10 Avis de motion - Règlement numéro 2026-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 2025-06 et ses amendements
- 6,11 Adoption - Projet de règlement numéro 2026-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 2025-06 et ses amendements
- 6,12 Avis de motion - Règlement 2026-10 décrétant une dépense de 25 000,00 \$ et un emprunt de 25 000,00 \$ afin d'effectuer les travaux de réfection des toitures du bâtiment de service de l'usine de filtration et de la remise du réservoir Lodge
- 6,13 Adoption - Second projet de résolution autorisant le PPCMOI sur le lot 4 835 469

7 RESSOURCES HUMAINES

- 7,1 Grille salariale 2026 - employés étudiants (camp de jour OTJ)

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8,1 Autorisation de paiement des factures liées à l'Entente relative à la fourniture de services pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Val-des-Sources

9 TRAVAUX PUBLICS

- 9,1 Octroi de contrat - Garde de fin de semaine et remplacement de vacances - Usine de filtration
- 9,2 Octroi de contrat - Achat de véhicules pour le service des travaux publics

10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois de mars 2026
- 11,2 Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement durable (SAAD) de la MRC des Sources – Modification de la zone prioritaire de développement
- 11,3 Demande d'autorisation pour l'installation d'un café-terrasse - 3 rue Grove
- 11,4 Demande d'amendement au projet de loi no 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

12 LOISIRS ET CULTURE

- 12,1 Renouvellement d'adhésion et nomination d'un(e) délégué(e) et d'un(e) délégué(e) substitut pour l'année 2026 - Conseil Sport Loisir de L'Estrie (CSLE)
- 12,2 Nomination de deux représentants sur le conseil d'administration de la Corporation de Développement de l'Étang Burbank
- 12,3 Demande d'autorisation pour la tenue d'un marché public au Carré - Saison estivale 2026

13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

- 13,1 Demande d'appui financier - Symposium des arts de Danville 2026
- 13,2 Appui à l'événement Marathon du Centre-du-Québec et autorisation de passage

14 VARIA

15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- 15,1 Liste de correspondance

16 ÉVÈNEMENTS À VENIR

Aucun dossier

PÉRIODE DE QUESTIONS

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

INFORMATION

Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08 et 2024-05

ORDRE ET DÉCORUM

Article 20

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

Article 21

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Article 32

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Article 33

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

Article 34

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

Article 35

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

Article 36

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

Article 37

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

Article 38

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.